

Communiqué de presse

Le 23 décembre 2014



Le Département des Hauts-de-Seine vient d'adresser une mise en demeure à Sequalum pour que le calendrier de déploiement de THD Seine soit respecté

Sequalum (filiale de Numéricable) a trois mois pour remédier aux nouveaux retards de construction du réseau départemental constatés au 20 octobre 2014.

A l'issue de cette période, si le retard est toujours constaté, le Département pourrait appliquer de nouvelles pénalités évaluées à plusieurs dizaines de millions d'euros. Elles viendraient s'ajouter aux 45 millions d'euros de pénalités déjà émises par le Département, en août 2014.

Avenir du réseau départemental THD Seine

Pour rappel, le 17 octobre 2014, devant les nombreux manquements, et en particulier des retards très substantiels de déploiement du réseau THD Seine rendant impossible l'achèvement du projet dans les délais contractuels, les élus du Département ont voté la résiliation à l'unanimité, pour faute et aux torts exclusifs du Délégué, de la Convention de Délégation de Service Public confiée à Sequalum pour l'établissement et l'exploitation de son réseau départemental en fibre optique. Les nouveaux retards constatés confirment l'analyse faite alors par le Département.

- Le 17 novembre 2014, le Département a émis un appel à candidatures pour la cession des infrastructures FTTH composant le réseau départemental THD Seine. Les candidatures reçues sont en cours d'analyse. Cette procédure nourrira la réflexion du Département qui envisage toujours d'autres solutions alternatives : la reprise des infrastructures, la relance d'une délégation de service public ou la mise en place d'une régie.

- Le 5 décembre 2014, dans le but de préparer le maintien du service public des colonnes optiques des immeubles de plus de 12 logements et les infrastructures FTTH des immeubles de moins de 12 logements et pavillon, le Département a lancé une procédure d'appel d'offres relative à l'exploitation et la maintenance des colonnes d'immeubles et des pavillons.

- Jusqu'au 30 juin 2015, date de la résiliation, la responsabilité de l'exploitation et de la maintenance du réseau incombe au délégué. Le Département mettra à profit cette période pour préparer la continuité du service.

L'aménagement numérique des Hauts-de-Seine reste une préoccupation pour le Département, qui étudie actuellement plusieurs scénarios dans la continuité des actions déjà engagées.

Contact presse

Grégoire LÉBOUC

tél. : 01 47 29 32 32

courriel : glebouc@cg92.fr

www.hauts-de-seine.net